

## **ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE: RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES MEMBRES**

### NORVÈGE

1. La communication ci-après, datée du 6 octobre 2020, est distribuée à la demande de la délégation de la Norvège.

---

2. La Norvège mène des activités de coopération technique en rapport avec la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC par l'intermédiaire de deux institutions: l'Office norvégien de la propriété industrielle (NIPO), une entité publique, et l'Association norvégienne pour le développement du droit d'auteur (NORCODE), composée d'organisations professionnelles.

#### **1 L'OFFICE NORVÉGIEN DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

3. L'Office norvégien de la propriété industrielle (NIPO) propose depuis de nombreuses années des cours de formation sur les droits de propriété intellectuelle et des services d'information sur les brevets en collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

4. L'objectif principal est de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement en fournissant une assistance pratique et universitaire en vue de renforcer l'infrastructure des systèmes de PI et d'accroître les capacités et les compétences dans le domaine des droits de propriété industrielle.

5. Gratuits pour les participants et les utilisateurs, les cours de formation et les services d'information sont financés par le Ministère norvégien des affaires étrangères. L'OMPI contribue à l'organisation des cours de formation, en traitant par exemple les demandes de participation des candidats et en prenant en charge les frais de voyage et d'hébergement du personnel de l'OMPI.

6. Un cours de formation dans le domaine des marques a été organisé dans la semaine du 7 au 11 octobre 2019. Quinze participants des offices nationaux de la propriété industrielle de pays en développement et de pays en transition. Les participants venaient des pays suivants: Brésil, Égypte, Éthiopie, Guatemala, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Madagascar, Nigéria, Ouganda, Pakistan et Sri Lanka, ainsi que de l'ARIPO (Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle).

7. Le groupe cible était composé de fonctionnaires s'occupant des droits de propriété intellectuelle sur le plan pratique. Le cours visait à mieux faire comprendre aux participants les différents droits de propriété intellectuelle, l'accent étant mis sur le travail pratique et la gestion administrative des demandes de titres de propriété industrielle.

8. Toujours en 2019, l'Office norvégien de la propriété industrielle a offert des services de recherche préliminaire dans le domaine des brevets par le biais des Services d'information de l'OMPI en matière de brevets (WPIS) administrés par l'OMPI. Ces services s'adressent aux utilisateurs des systèmes de propriété industrielle des pays en développement (par exemple les entreprises, les communautés de recherche ou les particuliers). On trouvera de plus amples renseignements à l'adresse suivante: [http://www.wipo.int/patentscope/en/data/developing\\_countries.html](http://www.wipo.int/patentscope/en/data/developing_countries.html).

9. En 2019 également, l'Office norvégien de la propriété industrielle a organisé un cours combiné de formation et de mentorat, d'une durée d'un an, appelé "Programme qualité pour les brevets".

10. Le groupe cible était composé d'employés et cadres de rang supérieur des offices nationaux de la propriété industrielle de pays en développement et de pays en transition, ayant pour mandat d'engager et de mettre en œuvre un projet spécifique d'amélioration dans leur office. Le programme était gratuit pour les participants, tous les frais étant à la charge du Ministère des affaires étrangères norvégien.

11. The programme a rassemblé 15 participants, venus des pays suivants: Argentine, Bangladesh, Bhoutan, Cuba, Égypte, Éthiopie, Inde, Kazakhstan, Kenya, Nigéria, Ouganda et Pérou.

12. Le Programme qualité pour les brevets s'est déroulé en quatre phases:

- au cours de la première phase, les participants ont identifié un projet en rapport avec la qualité des brevets et présentant un intérêt pour leur office national;
- la deuxième phase a consisté en deux semaines de formation à Oslo, où l'Office norvégien de la propriété industrielle, conjointement avec des représentants du secteur privé et des milieux universitaires, a donné des conférences, organisé des visites d'étude et guidé les travaux pratiques préliminaires sur des projets d'amélioration menés par les participants;
- la troisième phase s'est déroulée dans le pays du participant, où celui-ci a mis en œuvre son projet avec l'aide d'un collègue norvégien, qui était joignable par téléphone et par courrier électronique;
- la quatrième phase consistait en une session de suivi d'une semaine dans un pays en développement, où des représentants de l'Académie de l'OMPI et de l'Office norvégien de la propriété industrielle ont évalué les projets avec les participants.

## **2 L'ASSOCIATION NORVÉGIENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU DROIT D'AUTEUR**

13. L'Association norvégienne pour le développement du droit d'auteur (NORCODE) a été créée en 2007. Elle a pour vocation d'œuvrer au développement international en matière de droit d'auteur afin de soutenir le secteur culturel dans les pays en développement.

### **2.1 Programme régional de formation à la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes de NORCODE 2019**

14. Le programme semestriel de formation à l'exercice et à la gestion du droit d'auteur et des droits connexes, organisé par NORCODE, s'est tenu à deux reprises en 2019:

- Programme régional de formation pour l'Afrique: du 28 mai au 6 juin 2019, Accra (Ghana);
- Programme régional de formation pour l'Asie: du 4 au 14 novembre 2019, Hanoi (Viet Nam).

### **Objectifs**

15. L'objectif général de la formation est de bien faire comprendre:

- le rôle et les fonctions de la gestion collective dans les différentes industries créatives;
- l'importance de structures de gouvernance solides et de la pérennité des opérations de gestion collective;
- l'importance de bons systèmes de concession de licences et de distribution;
- les possibilités et les défis associés à l'exploitation numérique par rapport à la gestion des droits.

16. La formation est également centrée sur des solutions concernant des sujets nouveaux choisis par les organisations partenaires.

## **Participants visés**

17. Le programme s'adresse avant tout aux personnes occupant un poste de responsabilité au sein d'une organisation de gestion collective. Il est également destiné aux personnes occupant un poste de responsabilité au sein d'un office de propriété intellectuelle/de droit d'auteur qui est en relation directe avec une organisation de gestion collective de leur pays. Jusqu'à 20 participants sont sélectionnés dans les pays de la région dans lesquels il existe actuellement des structures de gestion collective des droits.

## **Structure du programme**

### ***Phase 1: Préparation***

#### **Formation à distance**

18. Pour se préparer, les participants sont tenus de suivre un cours d'enseignement à distance, "Cours avancé sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des organisations de gestion collective" (DL 503), offert par l'Académie de l'OMPI. Ils sont également encouragés à suivre le "Cours avancé sur le droit d'auteur et les droits connexes" (DL 201), pour autant qu'ils aient des connaissances préalables sur le cadre législatif du droit d'auteur et des droits connexes.

#### **Projet d'étude individuel**

19. Chaque participant choisit un thème pour son projet d'étude individuel. Il doit soumettre, en même temps que sa demande, un plan d'étude d'une page établi à partir d'un modèle. Les participants approfondissent leurs connaissances pendant le cours de formation et présentent ensuite un rapport écrit de 8 à 12 pages sur leur travail, 6 mois après avoir bénéficié de la formation sur place.

#### **Rapport national**

20. Avant la formation, chaque participant rédige, à partir d'un modèle, un rapport national comportant un aperçu du système de droit d'auteur et de la situation de la gestion collective des droits telle qu'elle se présente dans son pays. Ce rapport national est remis deux semaines avant la formation, au cours de laquelle les résultats sont présentés.

#### **Phase 2: Stage sur place**

21. La deuxième phase consiste en un stage de formation sur place de dix jours, au cours duquel des experts locaux et internationaux fournissent des renseignements sur tous les aspects d'un système de droit d'auteur pleinement opérationnel. La formation comprend des séances interactives avec des discussions de groupe, des études de cas, des exercices de simulation et le développement de techniques de négociation. Cette phase prévoit des visites d'étude auprès des organisations du droit d'auteur du pays hôte.

#### **Phase 3: Projets d'étude individuels**

22. La troisième phase se déroulera dans le pays d'origine des participants, où ils travailleront sur leur projet d'étude individuel. Ce travail est facilité par le tutorat en ligne, selon que de besoin. Les participants rédigent un rapport sur leur sujet dans les six mois qui suivent le stage sur place. Ce rapport est examiné et évalué sur une plate-forme en ligne.

#### **Phase 4: Évaluation**

23. La quatrième phase consiste en une évaluation de l'impact de la formation, un an après le stage sur place. Les participants sont invités à expliquer comment et dans quels domaines la participation au programme de formation leur a permis d'approfondir leurs connaissances et comment cela s'est manifesté concrètement aux postes qu'ils occupent.

24. Les participants sont tenus de prendre part à toutes les phases du programme.

**Organisations partenaires:**

- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (Académie de l'OMPI)
- Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO)
- Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)
- Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI)
- The Societies' Council for the Collective Management of Performers' Rights (SCAPR)
- Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO)

25. Les participants aux programmes régionaux venaient des pays suivants:

- Afrique: Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Maurice, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sierra Leone, Tanzanie et Zambie.
- Asie: Bhoutan, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Népal, Philippines, Sri Lanka et Viet Nam.

Pour de plus amples renseignements, voir: <http://norcode.no/news/>.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à:

The Norwegian Industrial Property Office  
Att.: Mr Vegar Johnsrud, Conseiller juridique principal  
Legal and International Affairs  
P.O. Box 8160 Dep.  
NO-0033 OSLO  
Téléphone: +47 22 38 74 38  
Adresse électronique: [vjo@patentstyret.no](mailto:vjo@patentstyret.no)

The Norwegian Copyright Development Association (NORCODE)  
Att.: Ms Inger Dirdal, Managing Director  
c/o Gramo  
Rosenkrantz'gate 21, NO-0160 Oslo, Norvège  
Téléphone: +47 975 10 353  
Adresse électronique: [inger.dirdal@norcode.no](mailto:inger.dirdal@norcode.no)

---